

DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE ----- Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 37 Présents : 32 Pouvoirs : 4 Votants : 36 Pour : 36 Contre : Nul : Abstention :</p> <p><b>N° CC 238/2017</b></p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le 11 juillet à vingt heures, le Conseil Communautaire Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la CCUR, sous la présidence de Monsieur Paul RANNARD</p> <p><b>Date de convocation : 04 Juillet 2017</b></p> <p><b>Présents :</b> Mmes Christine VIONNET, Marthe CUTELLE, Mylène DUCLOS, Anne-Marie BAILLEUL, Paulette LENORMAND, Estelita LACHENAL, Mrs Bernard THIBOUD, Patrick BLONDET, André-Gilles CHATAGNAT, Paul RANNARD, Louis CHAUMONTET, Joseph TRAVAIL, Grégoire LAFEVERGES, Thierry DEROBERT, Jean-Marc LAGRIFFOUL, Christian VERMELLE, Bruno PENASA , Bernard CHASSOT, André BOUCHET, Jean-Paul FORESTIER, Jean-Louis MAGNIN, Bernard REVILLON, Jean VIOLLET, Gilles PASCAL, Alain LAMBERT, Michel BOTTERI, Guy PERRET, Stéphane BRUN, Jean-Yves MACHARD, Alain CAMP, Pascal COULLOUX, Patrick FALCOZ.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Mmes Carine LAVAL donne son pouvoir à Bernard THIBOUD, Carole BRETON donne son pouvoir à Bernard REVILLON, Mrs Emmanuel GEORGES donne son pouvoir à Thierry DEROBERT, Gilles PILLOUX donne son pouvoir à Guy PERRET.</p> <p><b>Absents excusés :</b> Corinne GUISEPPIN, Alain CHAMOSSET M. Jean Louis MAGNIN est désigné secrétaire de séance</p>

**Objet : rectification erreur de délibérations prises par le conseil communautaire**  
- d'adoption des comptes de gestion et compte administratif 2016,  
- de l'affectation des résultats 2016 du budget annexe CDRA « Contrat Global de Développement » « Contrat de Développement Durable Rhône Alpes »

Monsieur Jean-Yves Mâchard, Vice-président indique que, la communauté de communes du Pays de Seyssel avait, par délibération du 10/11/2015 (référence 69/2015) :

- décidé de supprimer le budget annexe CDRA au 31/12/2015,
- accepté le transfert des comptes à compter du 01/01/2016 au bénéfice de la communauté de communes du Pays de Cruseilles,
- accepté le transfert des balances à compter du 01/01/2016 au bénéfice de la communauté de communes du Pays de Cruseilles.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 13/12/2016 (arrêté référence PREF/DRCL/BCLB-2016-0091) le BA du CDRA est rattaché à la CCUR.  
Or ce dernier a adopté par délibération

- n°121/2017 le compte de gestion 2016,
- n°145/2017 le compte administratif 2016 (lequel ne retrace d'ailleurs aucune opération)
- n°159/2017 a fixé l'affectation du résultat de fonctionnement 2016,

Il convient de considérer comme invalides les deux premières délibérations établies par le conseil communautaire et de modifier la troisième (affectation de l'excédent de fonctionnement).

Le Conseil communautaire après avoir entendu l'exposé du vice-Président :

- ✓ **CONSIDERE** comme nulles les délibérations prises par le conseil communautaire (ref 121/2017, et 145/2017) puisque concernent le CDRA, budget annexe supprimé par l'ex CCPS par délibération 69/2015 en date du 10/11/2015,
- ✓ **MODIFIE** la délibération 159/2017 en supprimant l'affectation du résultat de fonctionnement 2016 du budget annexe CDRA d'un montant de 1 806,56€.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Paul RANNARD



Le Président  
Paul RANNARD

